

**Demande d'autorisation de destruction à tir d'espèces de Corbeau freux et de Corneille noire  
pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015**

(une demande PAR COMMUNE)

Je soussigné (nom – prénom) ..... Tél : .....

demeurant commune de : ..... lieu-dit ou rue : .....

titulaire du permis de chasser n° (impérativement validé pour la période 2014-2015) : .....

agissant en qualité de (cocher la(les) case(s) correspondante(s) :

propriétaire       fermier       délégué du propriétaire ou du fermier

sur ..... ha, dont ..... ha de bois, situés sur la commune de : .....

lieux dits : .....

pour la protection des intérêts menacés suivants (cocher obligatoirement la(les) case(s) correspondante(s) :

agricole, forestier ou aquacole     santé et sécurité publiques     protection de la faune ou de la flore,

je sollicite, sur les lieux ci-dessus mentionnés, l'autorisation de détruire à tir des espèces suivantes : (cocher la(les) case(s) des espèces nuisibles concernées par la destruction).

CASE À COCHER OBLIGATOIRE	ESPÈCES	PÉRIODE	MODALITÉS
	<b>Corneille noire</b>	du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin 2015	10 tireurs maximum (mentionner sur le verso du formulaire les coordonnées des tireurs)
	<b>Corbeau freux</b>	du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin 2015	

**Période complémentaire pour la prévention des dommages importants aux activités agricoles :**

Nature de l'intérêt agricole (type de culture) : ..... surface concernée : .. ha

Je sollicite l'autorisation de détruire à tir, sur les lieux mentionnés ci-dessus, les espèces suivantes

(cocher la(les) case(s) des espèces nuisibles concernées par la destruction):

CASE À COCHER OBLIGATOIRE	ESPÈCES	PÉRIODE	MODALITÉS
	<b>Corneille noire</b>	du 11 juin au 30 juin 2015	10 tireurs maximum (mentionner sur le verso du formulaire les coordonnées des tireurs)
	<b>Corbeau freux</b>	du 11 juin au 30 juin 2015	

Le tir du Corbeau freux est réalisé, sans chien, dans l'enceinte d'une corbeautière ou à poste fixe, matérialisé de main d'homme.

Le tir dans les nids est interdit.

Chaque tireur doit être porteur de son permis de chasser validé pour la période cynégétique en cours.

Je déclare :

- avoir mis en place des mesures d'effarouchement qui se sont révélées insuffisantes au regard des intérêts menacés ;
- être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande ou, avoir reçu délégation écrite de ce droit, et je m'engage à présenter celle-ci lors de contrôle aux agents chargés de la police de la chasse.

A....., le.....  
(signature)

À retourner l'adresse suivante : **Direction Départementale des Territoires**  
- unité Forêt-Nature-Biodiversité - rue Mac Donald - BP 23009 - 53063 LAVAL cédex 9.  
Tél : 02 43 49 67 56 Fax : 02 43 56 98 84 Mel : [ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr)

► Joindre impérativement une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur pour retour de l'autorisation

**DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE**

(partie réservée à la direction départementale des territoires – SEB)

Autorisation accordée n° ...../2015

Laval, le .....

Autorisation refusée pour le motif suivant :

Pour le préfet et par délégation,

La présente décision peut-être contestée par recours auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification.

Je déclare vouloir m'adjoindre pour ces destructions de ..... tireur(s) dont les noms, prénoms et domiciles sont  
(bien indiquer les adresses complètes) :

- 1- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....
- 5- .....
- 6- .....
- 7- ,.....
- 8- .....
- 9- .....
- 10-.....
- .....

A....., le .....  
(signature)